

Commune de Pont-de-Poitte
COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 25 février 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué le 19 février, s'est réuni le jeudi 25 février 2021 à 20h00, en séance ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : Messieurs BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint pouvoir à M. Patrick Marques, BALLAND Pierre pouvoir à Mme Nadine CABOCHE, GIRO Pierre pouvoir à Mme Christelle Deparis-Vincent

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine Caboche a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Le compte rendu du 15 décembre est approuvé à l'unanimité

2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint

Pôle santé : accueil des nouveaux locataires le 19 février.

Communauté de Communes Tourisme : tous les maires en bordure de Vouglans font partie de la Régie de Vouglans avec la reprise des actifs par la Communauté de Communes Terre d'Émeraude, M. Patrick MARQUES représente la commune de Pont de Poitte.

3. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint

Remise en état de l'appartement du Pôle Santé : peinture par les agents, réaménagement de la salle de bain.

Nettoyage des rues et divers travaux d'entretien extérieurs dont le démontage bornes lumineuses défectueuses du chemin piétonnier au port de la Saisse, la pose d'une barrière rue de la Gare, la réfection de la tête du mur route d'Orgelet/ Chemin du stade arraché par un camion,

Route de Blesney /Mesnois : l'encochement est à reprendre suite aux dernières pluies.

L'entreprise Gasquet réalise pour Enedis le changement de 80 poteaux et autres supports sur Patornay, Mesnois et Pont de Poitte dans le cadre d'une opération Prolongement Durée de Vie des Équipements. L'entreprise réalise aussi pour le Conseil Départemental la pose du relais fibre rue de la Gare.

4. Urbanisme

L'instruction est effectuée depuis le 1^{er} janvier par les services de Terre d'Émeraude avec efficacité.

4.1 Point sur les dossiers d'urbanisme en cours depuis le 01/12/2020

- | | |
|---|---|
| - 13 déclarations de travaux déposées : | - 1 permis de construire refusé (pièces |
| 9 acceptées, 3 avec demandes de pièces complémentaires, et 1 en cours d'instruction | complémentaires non envoyées) |
| - 6 DIA dont une en cours d'instruction | - 3 permis de construire acceptés |

4.2 Vente parcelle à Pierre GIRO

Mme le maire expose que le bornage étant réalisé, ainsi que le délaissé de voirie, la commune selon les précédentes délibérations peut vendre la parcelle A 1446 d'une surface de 47 m² à M. Pierre Giro, au prix de 10 € le m² soit un total de 470 €, frais de bornage et acquisition à la charge de M. Giro.

Le conseil valide à l'unanimité la vente et charge Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint d'accomplir toutes les formalités nécessaires

4.3 Occupation domaine communal par PROST / PEREZ

Le long de la route d'Orgelet, il a été proposé de louer aux riverains selon une convention précaire la partie de la parcelle A1327 adjacente à leur propriété.

M. PROST et Mme PEREZ venant d'acquérir la maison sise sur la parcelle A 758 souhaitent bénéficier de cette possibilité, sur une profondeur de 7,50 m, soit une superficie de 240 m².

Selon la convention déjà utilisée par certains autres riverains le tarif de location annuel sera de 50 cts/an le m², soit 120 €/an pour cette partie.

Il est cependant rappelé que la commune ou le délégataire SOGEDO pour l'eau et l'assainissement doit pouvoir accéder à tout moment sur cette parcelle en cas de nécessité.

Le conseil valide à l'unanimité la convention de location et charge Mme le maire ou à défaut le 1er adjoint d'accomplir toutes les formalités nécessaires. Une délibération sera prise.

5. Finances

5.1. Vote des comptes administratifs et de gestion 2020

Les comptes administratifs 2020 sont présentés par M Patrick MARQUES 1er adjoint, en l'absence de M. Daniel BUISSON. Mme le maire sort de la salle.

Les comptes administratifs pour l'exercice 2020 font apparaître un excédent 230 264,44 € sur le budget général M14 dont 156 769,79 € en fonctionnement et 73 495,67€ en investissement, qui viennent s'ajouter aux excédents des exercices antérieurs (303 517,60 €), permettant à la commune d'envisager les différents projets (salle multi-activités notamment). Pour le budget EAU M49, l'exercice 2020 fait apparaître un déficit de 5532,45 € lié notamment à la modification d'intégration des factures d'eau, et un excédent de 24 992,92 € en investissement, mais qui vient compenser le déficit cumulé des années antérieures. Les réserves totales du budget EAU se portent à 10 286,10€ et sont donc à consolider pour réaliser le renouvellement de la conduite d'eau de Poitte en 2022.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des votants. Une délibération sera prise.

Mme le maire rentre.

Les comptes de gestion produits par le trésorier sont présentés. Les soldes sont les mêmes que ceux des comptes administratifs.

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité des votants. Une délibération sera prise.

5.2. Vote du budget primitif 2021

Mme le maire présente le budget préparé lors de la commission du 26 janvier, ainsi que les investissements envisagés (hors subventions).

Suite aux dernières avancées sur les projets en cours, le conseil retient entre autres les investissements et dépenses spécifiques ci-dessous, hors subventions.

Prévu pour 2021 en investissement		Prévu pour 2021 en fonctionnement	
Concessions abandonnées	3 506		
Achat parcelles boisées	5 000		
Achat terrains et bâtiments	50 000	Préparation parcelle chênes	2 000
Foyer rural (environ 10%)	70 000	Entretien Bâtiments	6 264
Viabilisation de parcelles	47 780		
Renforcement réseau EDF	103 000		
Terrain multisports	49 000		
Remplacement Kangoo	11 000		
Matériel, équipements et divers	12 510		
Etude de revitalisation	70 000		
TOTAL	421 796 €		

		M14		M49	
		Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé2020	Budget 2021
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
2	Déficit antérieur reporté				5 532
11	Charges à caractère général	95 453	133 650	3 501	500
12	Charges de personnel	129 975	148 850		
14	Atténuations de produits	108 877	108 505		
22	Dépenses imprévues Fonctionnement		5 000		2 500
23	Virement à la section° d'investissement.		142 600		2 431
42	Opérations d'ordre	6 560	28 562	12 525	12 600
65	Autres charges gestion courante	101 249	109 600	0	110
66	Charges financières	6 834	6 000	5 284	3 550
67	Charges exceptionnelles	0	500	0	0
68	Dotations aux provisions		300		
TOTAL DEPENSES		448 948	683 567	21 310	27 223
RECETTES					
2	Excédent antérieur reporté		197 722		
13	Atténuations de charges	819	1 000		
70	Produits des services	28 956	27 553	7 241	24 500
73	Impôts et taxes	459 862	324 060		
74	Dotations et participations	86 477	79 350		
75	Autres produits gestion courante	25 954	24 500		2 000
76	Produits financiers	3	20	2 544	723
77	Produits exceptionnels	3 646	800	1 878	
42	Opérations d'ordre		28 562	4 114	
TOTAL RECETTES		605 718	683 567	15 777	27 223
SOLDE FONCTIONNEMENT		156 769,79	0	-5 532,45	0
INVESTISSEMENT				24	
DEPENSES					
1	Solde d'exécution d'inv reporté				
41	Opérations d'ordre		28 562		
10	Dotations Fonds divers Réserves		1 000		
13	Subvention d'équipement			4 114	
16	Remboursement d'emprunts	46 166	43 000	34 402	16 000
20	Dépenses imprévues Invest		5 000		3 000
20	Immobilisations incorporelles	900	81 080		10 000
204	Subvention équipement versées	5 751	0		
21	Immobilisations corporelles	55 830	351 796		
23	Immobilisations en cours (Réserves)	0	120 600		25 033
4 581	Investissement sous mandat	515	5 000		
TOTAL DEPENSES		109 162	636 038	38 516	54 033
RECETTES					
1	Solde d'exécution d'inv. reporté		236 060		15 819
21	Virement de la section de fonct.		142 600		2 431
20	Etudes immos incorpo				
24	Produits des cessions		2 000		
40	Opérations d'ordre	6 560	28 562	12 525	12 600
10	Dotations Fonds divers Réserves	164 218	115 200		
1 068	Excédent fonctionnement			25 906	
13	Subventions d'investissement	11 254	109 240		13 000
16	Emprunts et dettes assimilées	110			
21	Immos corporelles		470		4 000
27	Autres immos fin			25 078	6 184
4 582	Investissement sous mandat	515	1 906		
TOTAL RECETTES		182 657	636 038	63 509	54 033
SOLDE INVESTISSEMENT		73 495,67		24 992,92	
TOTAL GENERAL		230 265,46		19 460,47	

Le budget 2021 est approuvé à l'unanimité. Une délibération sera prise.

5.3. Augmentation du prix de l'abonnement eau potable (part communale)

Mme le maire rappelle qu'en 2022 avec la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur Poitte il faudra profiter des tranchées pour renouveler la conduite d'eau potable qui est la conduite présentant aujourd'hui le plus de pertes, pour ensuite refaire une voirie correcte. Elle rappelle également qu'une demande de subvention a déjà été déposée auprès de l'Agence de l'eau à hauteur de 70 % dans le cadre de la convention bénéficiant aux zones de revitalisation rurale.

Au vu du budget M49, et sur proposition du trésorier il est proposé d'augmenter de 5 € l'abonnement ce qui permettrait de rembourser l'annuité d'un emprunt de 40 000 € sur 20 ans.

Après discussion le conseil approuve par 14 voix et 1 abstention cette proposition à compter du 1^{er} juin 2021.

La part fixe communale de l'abonnement sera de 15 €/an pour l'eau. Une délibération sera prise.

6. Autorisation achat véhicule en remplacement du KANGOO

M. Daniel Pernot expose que le véhicule technique doit être changé. Mme le Maire demande l'autorisation de signer tout document pour l'achat d'un véhicule si une opportunité se présentait rapidement dans le budget imparti. L'autorisation est approuvée à l'unanimité. Une délibération sera prise.

7. Personnel

7.1 Création d'un poste d'adjoint administratif à 28 heures / semaine

Afin de pérenniser le poste de secrétariat, il convient de créer un poste d'adjoint administratif C1 à hauteur de 28 heures/semaine. Cette création est approuvée à l'unanimité. Une délibération sera prise.

7.2 Titularisation Corinne HUBERT

Mme Corinne HUBERT a été recrutée en mars 2020, son contrat se termine le 11 mars 2021. Mme HUBERT donnant entièrement satisfaction et suite à sa demande de mutation d'Arinthod à Pont de Poitte, Mme le maire propose de la titulariser à compter du 12 mars 2021 en tant qu'adjoint administratif C1, à hauteur de 28 heures/semaine.

Les conseillers valident cette titularisation à l'unanimité. Les délibération et arrêté seront pris.

8. Installation antenne par ORANGE : convention, échange de terrains

M. Patrick Marques fait le point sur le dossier.

Le terrain derrière le cimetière a été borné en présence de M. Eric MICAUD, d'ORANGE et de la commune, pour un échange. Les épicéas du terrain cédé par M. MICAUD et Mme ROZET ont été estimés par l'ONF à 200 €.

Le conseil valide cet échange de terrain et l'acquisition des épicéas à hauteur de 200 € et charge Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint d'accomplir toutes formalités.

La convention proposée par ORANGE est présentée à l'assemblée, elle prévoit entre autres une revalorisation annuelle du loyer (1200 €) à hauteur de 1%, l'installation par ORANGE de tous supports et la possibilité de louer l'antenne à d'autres opérateurs, la réalisation et prise en charge des travaux de viabilisation par ORANGE, cette convention est révisable tous les 6 ans. Le conseil propose d'intégrer les modalités suivantes :

- en fin de convention (ou d'utilisation du site) obligation par l'opérateur de remise en état en tant que prairie pâturable et fauchable.
- les réseaux créés (EDF, Télécoms) ne doivent pas endommager la structure de l'allée du cimetière.
- la commune devra être consultée avant toute installation d'un relais 5 G ou plus.
- les antennes seront toutes en vert, quel que soit l'opérateur.

Le conseil valide la convention avec les réserves émises précédemment et charge Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint d'accomplir toutes les démarches et signature. Les délibérations seront prises.

9. Projet Âges et Vie / parcelles : viabilisation, APS SIDEC

Les adjoints et Mme le maire exposent l'avancée du projet.

La structure Ages et Vie s'est engagée par écrit à acheter la parcelle dès le permis d'aménager accepté et l'étude de sols réalisée par eux validée.

Par ailleurs sur cette partie de la commune, afin de répondre à la demande de puissance électrique il sera nécessaire de renforcer le réseau par l'installation d'un transformateur. Celui-ci soulagera également le transformateur de la route d'Orgelet qui arrive à saturation. L'Avant-Projet Sommaire proposé par le SIDEC se monte à 184 846,83 € HT dont à charge pour la commune 99 003,75 € HT (inscrits au budget), comprenant le transformateur et son raccordement souterrain depuis le chemin de la Guide, les gaines pour la fibre et télécom, l'éclairage public.

Le conseil valide l'APS et autorise Mme le maire ou à défaut M. le premier adjoint à signer l'APS et la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SIDEC. Une délibération sera prise.

Le conseil autorise Mme le maire à signer le devis de M. Alban VUILLEMEY, moins disant, d'un montant de 4 392 € TTC, en vue de réaliser le permis d'aménager.

10. Projet salle / tiers-lieu : subventions, étude de revitalisation et concertation

Lors des réunions de la commission salle multi-activités et espace partagé, le conseil a sollicité le CAUE pour nous accompagner dans la rédaction du cahier des charges auprès des cabinets d'architecture, ainsi que les services de la communauté de communes pour la rédaction du cahier des charges et la présentation des tiers lieu d'Aromas et Arinthod (fonctionnement et agencement).

La consultation de la population s'avère indispensable pour ce type de projet.

Le projet de salle n'a pas été retenu dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional. Après discussion, le conseil décide de se saisir du temps supplémentaire pour lancer une étude de revitalisation (de 40 à 50 000 € financée à hauteur de 80 %) qui nous aidera à l'harmonisation des différents projets (salle - animations et utilisation, tiers lieu, espace de travail partagé, valorisation des bâtiments de la Grande rue, aire de camping-car, complémentarité avec Armédia, etc...) en y associant les usagers et population. Cette étude pourrait être menée conjointement avec Patornay et Mesnois.

Le conseil autorise Mme le maire à lancer cette étude de revitalisation et signer tout document s'y référant.

11. Questions Diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.